

Séance du 10 avril à 18 H 00

\*\*\*

**Date de convocation : 3 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept, le lundi 10 avril, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE

**Objet : Tableau des effectifs**

Nombre de membres en exercice : 150  
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix  
Présents : 81  
Votants : 79 x 1 voix + 2 x 6 voix = 91  
Pouvoirs : 2

-----  
Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant

Il appartient au Comité Syndical de fixer les effectifs théoriques du personnel, afin d'anticiper l'évolution des services et les possibilités de promotion des agents, après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Je vous propose d'actualiser le tableau des effectifs, afin de tenir compte :

- de la réforme
- du départ à la retraite de deux agents

Il s'établit comme suit au 1<sup>er</sup> mars 2017:

CADRES D'EMPLOI	GRADES	CAT.	POSTES BUDGET	POSTES POURVUS
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Rédacteur Territorial	- Rédacteur - Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> cl	B B	1 1	1 1
Adjoints Administratifs Territoriaux	- Adjoint Administratif	C	6	5
	- Adjoint Administratif Ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2

CADRES D'EMPLOI	GRADES	CAT.	POSTES BUDGET	POSTES POURVUS
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieurs	- Ingénieur en Chef de Classe Normale	A	1	1
	- Ingénieur Principal	A	1	1
Techniciens Territoriaux	- Technicien contractuel	B	1	1
	- Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	2
	- Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1
Agents de Maîtrise Territoriaux	- Agent de Maîtrise	C	3	2
	- Agent de Maîtrise principal	C	1	1
Adjoints Techniques Territoriaux	- Adjoint Technique	C	48	37
	- Adjoint Technique de 28 h/semaine	C	1	1
	- Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	60	52
	- Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	41	33
<b>TOTAUX</b>			<b>170</b>	<b>141</b>

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017 – chapitre 12

Je vous demande de délibérer sur ces propositions.

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération adressée  
à Mr le Sous-Préfet  
de Brive, le 21. 4.2017

Le Président,

Yves LAPORTE

